

The background image shows two cows in a pen. One cow is in the foreground, facing left, and another is behind it. The pen has a wooden fence and a concrete wall. In the background, there are industrial buildings with metal roofs. A semi-transparent white box with a light orange gradient contains the main title text.

ATTRACTIVITÉ EN ABATTOIR : BILAN D'ÉTAPE ET FOCUS SUR LES ACTIONS RÉALISÉES

DGAL/SDSSA/BEAD

**Comité Social d'Administration de l'alimentation
15 décembre 2023**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- 1) Mettre en place une **GPEC** concernant les emplois de VO et AO (**SRH**)
- 2) **Communication** sur les métiers de l'inspection en abattoirs – kit de communication (**DICOM**)
- 3) **Créer des parcours de formation** et d'apprentissage dédiés aux métiers de l'abattoir, privés et publics (**DGER**)
- 4) Adaptation des formations **INFOMA** et **ENSV** (**DGAL**)
- 5) **Tutorat des vétérinaires contractuels** (**DGAL**)
- 6) **Valoriser les parcours professionnels de vétérinaires fonctionnaires en abattoirs** (**DGAL**)
- 7) **Rémunérations et règles de gestion des vétérinaires et techniciens contractuels en abattoir** (**DGAL**)
- 8) Renforcer les **relations** entre AC, DDI et abattoirs (**DGAL**)
- 9) **Prévention des inaptitudes** en début de carrière (**SRH**)
- 10) Amélioration du **suivi médical** (**SRH**)

Mieux recruter

Mieux former

Améliorer les conditions
d'exercice du métier

Plan attractivité (octobre 2021)

2 Missions **CGAAER**

1 Mieux recruter

- Flyer
- **Recrutement véto étrangers** : décret 2023-969 du 19/10/2023
- **Revalorisation de la rémunération** (AO et VO)
 - AO : services déconcentrés hors IdF (472) / IdF (505)/ zone en déficit d'attractivité (497)
 - VO : services déconcentrés hors IdF (926) / IdF et administration centrale (1019)
- Encourager les contrats longs (Cdisation avant 6 ans pour les vétérinaires)
- **Apprentissage** : page internet sur la boîte à outils pour le recrutement d'apprentis :
<https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/l-apprentissage-un-dispositif-gagnant-gagnant-a24281.html>

En cours :

- Réflexion sur les concours nationaux à affectation locale
- Déconcentration de la gestion des contrats d'une durée inférieure à 6 mois à partir de 2024
- Actions GPEC

Réalisation d'un « flyer » présentant le métier d'inspecteur des services vétérinaires en abattoir

A destination :

- Des DDPP dans le cadre de leur participation aux forum des métiers
- Des DRAAF pour diffusion auprès des lycées agricoles
- Des agences Pôle Emploi



→ Salaire et perspectives d'évolution professionnelle

Le salaire net de l'auxiliaire officiel contractuel en début de carrière est de 1660€ par mois, pour un temps de travail de 32h40/semaine.

Évolution professionnelle : les auxiliaires officiels contractuels peuvent passer un concours pour intégrer la fonction publique et devenir Technicien supérieur vétérinaire et alimentaire. Ils deviennent alors fonctionnaire avec une rémunération plus élevée (2135€ net/mois).

Après une période de formation de quatre mois à l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA, à Corbas, métropole de Lyon), ils prennent une nouvelle affectation, la plupart du temps en abattoir et souvent dans l'abattoir dans lequel ils travaillaient déjà. Ils peuvent ensuite, au cours de leur carrière, demander des mobilités vers d'autres postes (inspecteur en santé et protection des animaux en élevage notamment).



Vous souhaitez nous rejoindre ?

→ Pour en savoir plus

Les contrôles sanitaires en abattoir (vidéo)



Le métier de technicien supérieur spécialité « vétérinaire et alimentaire »



→ Vous souhaitez postuler ?

Envoyez une lettre de motivation et un CV à la structure indiquée ci-dessous, par voie postale ou par mail.

→ Pour nous contacter

Se rapprocher de la direction départementale en charge de la protection des populations.

Coordonnées de la direction départementale

agriculture.gouv.fr



Devenez inspecteur des services vétérinaires en abattoir

Un métier porteur de sens

Une mission de service public au cœur des enjeux de société au sein d'équipes engagées

Rejoignez-nous !



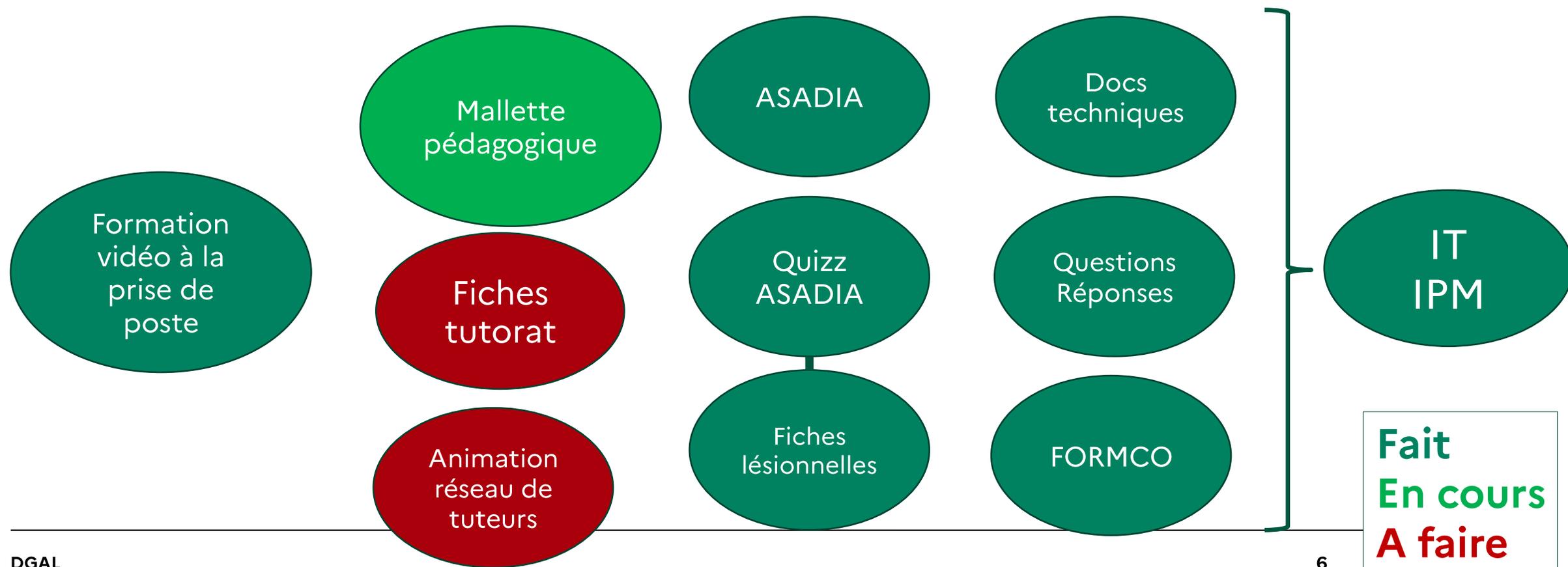
② Mieux Former / informer

- Page intranet dédiée : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/attractivite-des-metiers-en-abattoir-r8114.html>
- Formations cœur de métier + tutorat sur site : <https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/les-formations-r7551.html>
- Coaching sur poste -> à tester pour les VO contractuels nouvellement arrivés : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr
- Réunion mensuelle du BEAD avec les coordonnateurs régionaux abattoirs

Travail en cours sur les modules « cœur de métier » :

<https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/l-inspection-post-mortem-r7513.html>

IPM abats et IPM carcasse -> 1^{ère} livraison novembre 2023



3 Accompagner les conditions d'exercice du métier

- **E-Formation dédiée à la protection fonctionnelle** (action médiatique et pénale) : [Mentor](#)
- **Règle indemnisation des remplacements entre abattoir** : depuis 2023, l'indemnisation peut se faire dès le 1^{er} jour de remplacement (auparavant seuil de 5 jours minimum), jusqu'à 55 jours (jusqu'alors les 55 jours étaient un accord dérogatoire dans le contexte Covid) et ouverts aux contractuels.

En cours :

- Conditions d'hébergement des services d'inspection en abattoir : enquête fin 2023
- Guide de bon management des sites extérieurs



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention